

12 septembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le douze septembre deux-mille-seize (12 septembre 2016) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

1. PRÉSENCES ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec*.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

3. RÉS. 235.09.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
12 SEPTEMBRE 2016
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Présences et renonciation à l'avis de convocation**
- 2. Ouverture de la séance**



3. Adoption de l'ordre du jour

4. Administration, finances et ressources humaines

4.1 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveau fonds chantier Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

5. Période de questions et réponses

6. Levée de la séance

4.1 RÉS. 236.09.2016 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme Nouveau fonds chantier Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de rénovation du centre communautaire de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Infrastructures collectives du Programme Nouveau fonds chantier Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de rénovation du centre communautaire dans le cadre du volet 2 du FPC.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.



6. **RÉS. 237.09.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 40.

Adoptée

_____(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire